ORDRE DES MEDECINS
CONSEIL NATIONAL
ORDE DER ARTSEN
NATIONALE RAAD

"Exploitation" de jeunes médecins

Doc	a054017
Date de publication	14/09/1991
Origine	NR
Thèmes	Honoraires

Une Chambre syndicale de Médecins attire l'attention du Conseil national sur l'exploitation de jeunes médecins par certains organismes. Ceux-ci profitent de la pléthore médicale pour offrir à des jeunes médecins un travail honoré au-dessous de leur degré de qualification.

Le Conseil estime que la négociation d'honoraires est du domaine des organisations professionnelles. Toutefois reste de la compétence des Ordres provinciaux l'examen des contrats proposés à ces jeunes médecins.

Avis du Conseil national:

Le Conseil national a, en sa séance du 14 septembre 1991, pris connaissance de votre lettre du 16 juillet 1991 à propos de l'exploitation de jeunes médecins par des organismes qui les rémunèrent en dessous de leur degré de qualification.

Il appartient aux Conseils provinciaux d'examiner les contrats entre ces médecins et ces organismes. La convention doit contenir les éléments requis par le Code de déontologie médicale et garantir expressément le respect des principes déontologiques.